

Liberté Égalité Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

### ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 4 novembre 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

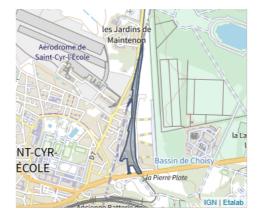
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

#### PARCELLE(S)

78000 VERSAILLES

Code parcelle : **000-BY-78** 



Parcelle(s): 000-BY-78, 78000 VERSAILLES

1/6 pages



#### INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

## INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA

	PHE NATURELLE, MINIÈRE OU	
Le bien a-t-il fait l'obj assurance suite à des dégâ		Oui V Non
Vous trouverez la liste des arrêtés de cat	tastrophes naturelles pris sur la commune en	annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).
été en mesure de les corriger et le cas éc	avoir pris connaissance des informations resti chéant de les compléter à partir des information le bien, notamment les sinistres que le bien a	ons disponibles sur le site internet de la
SIGNATURES		
Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire



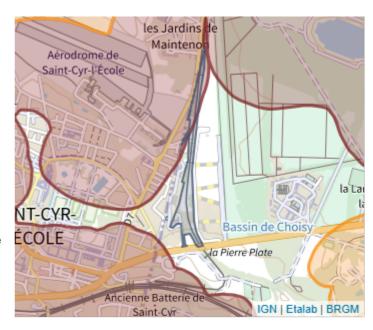
# ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



1 : Exposition faible
2 : Exposition moyenne
3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



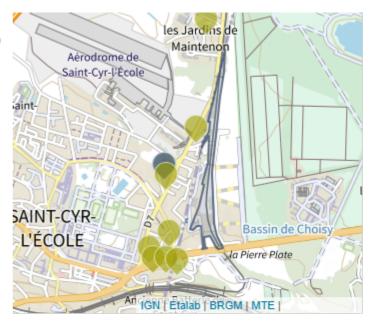


## POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 9 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)



Parcelle(s): 000-BY-78, 78000 VERSAILLES





Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie





Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s):

 - Laboratoire d'essais sur combustibles irradiés (LECI) (SACLAY)





#### ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Source: CCR

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 13

Inondations et/ou Coulées de Boue: 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
INTE0500890A	23/06/2005	23/06/2005	16/12/2005	30/12/2005
INTE2014521A	09/05/2020	11/05/2020	16/06/2020	10/07/2020
INTE2433751A	15/10/2024	19/10/2024	15/12/2024	20/12/2024
INTE9900444A	01/08/1998	01/08/1998	29/09/1999	20/10/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOME2226252A	03/06/2022	05/06/2022	19/09/2022	12/10/2022
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990

#### Sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0600953A	01/07/2003	30/09/2003	01/12/2006	07/12/2006
IOCE1032143A	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
IOME2221482A	01/07/2020	30/09/2020	26/07/2022	05/08/2022
IOME2311008A	01/04/2022	30/06/2022	25/04/2023	10/06/2023

#### Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Parcelle(s): 000-BY-78, 78000 VERSAILLES

5 / 6 pages



# ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3879827
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880129
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880137
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880138
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880152
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880153
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880143
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880151
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3880623

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Station service TOTAL (ex-ELF)	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00033930101

Parcelle(s): 000-BY-78, 78000 VERSAILLES